EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 30

AVIS DE LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND. DEMANDE D'INTÉGRATION D'UNE VOIE PRIVÉE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de son projet immobilier situé dans le secteur « Léonardoux » qui consiste en la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et d'une cinquantaine de logements sociaux, l'OPHIS du Puy-de-Dôme aménage une voie qui dessert ce groupe d'habitations et qui relie la rue de Crouël et la rue Croix Léonardoux.

L'OPHIS du Puy-de-Dôme souhaite que cette rue dénommée « rue Françoise-Hélène JOURDA » soit intégrée dans le domaine public routier et en avait fait la demande auprès de la commune de Clermont-Ferrand, compétente en la matière jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette dernière avait mis en place une commission voies privées afin d'examiner et de donner un avis sur les demandes d'intégration de voies dans le domaine public communal.

La requête de l'OPHIS du Puy-de-Dôme a donc été examinée lors de la commission voies privées du 20 octobre 2016 qui a émis un avis favorable car elle répondait aux critères d'intégration définis par la Commune depuis 2003, à savoir :
- elle présente un intérêt public car elle relie deux voies publiques ;
- elle est pourvue des réseaux aux normes préconisées par la Commune et en accord avec celle-ci ;
- le propriétaire de l'assiette de cette voie (l'OPHIS du Puy-de-Dôme) est d'accord pour la céder à la collectivité.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté urbaine exerce de plein droit la compétence « …création, aménagement et entretien de voirie… » et doit donc se prononcer sur l'intégration des voies privées dans le domaine public routier communautaire, après avis du conseil municipal concerné.

C'est pourquoi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner un avis favorable à la demande d'intégration dans le domaine public routier communautaire de la rue Françoise-Hélène JOURDA, propriété de l'OPHIS du Puy-de-Dôme.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 juillet 2017

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Grégory BERNARD